

LIBRARY
CAGE

RAPPORT SPÉCIAL
SUR LES
MESURES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES POUR L'ÉTABLISSE-
MENT D'UNE

ECOLE NORMALE;
ET POUR METTRE EN VIGUEUR DANS SON ENSEMBLE
L'ACTE DES ÉCOLES COMMUNES,
(9 VICT., CHAP. XX,)

AVEC
UN APPENDICE.

~~~~~  
PAR LE SURINTENDANT DES ÉCOLES DU HAUT-CANADA.  
~~~~~

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, RUE ST. NICOLAS.
1847.